



Lundi 16 Décembre 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 10 décembre 2024
- Affichage de la convocation : 10 décembre 2024

► DÉLIBÉRATION N° DEL_133_2024

► **OBJET : Point n° 25 - MUSÉE DES URSULINES - DEMANDE DE SUBVENTION 2025 À LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION CONSACRÉE À ALPHONSE DE LAMARTINE**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Monsieur Jacques TOURNY, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

► **EXCUSÉS :**

Madame Émilie CLERC donne pouvoir à Madame Nathalie GONCALVES.
Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Florence BATTARD.
Madame Claude CANNET donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

RAPPORTEUR : Jean PAYEBIEN

Dans le cadre des actions menées par le Musée des Ursulines de Mâcon, qui s'inscrivent dans les missions qui lui sont dévolues en qualité de Musée de France, l'exposition « *Aix-les-Bains, plus qu'un lieu de villégiature, un environnement qui marque profondément la vie d'Alphonse de Lamartine* » est organisée en partenariat avec le Musée Faure d'Aix-les-Bains et en relation avec les collections et les lieux de mémoire lamartiniens.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le soutien aux expositions valorisant les collections Musée de France dans la région.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_002_2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation consentie à M. le Maire pour prendre certaines décisions conformément à l'article L. 2122-22 du Code

général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 09/12/2024,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 05/12/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 25/11/2024,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande d'attribution de subventions,
- de solliciter auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté une subvention aussi élevée que possible au titre de soutien aux expositions valorisant les collections *Musée de France* de la Région,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette opération.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

24 DEC. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire